

DELIBERATION N° 54-24

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation n° 03A qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 19 mars 2024 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Thierry JOUBERT.

Présents :

SAVIGNON Joseph	CIOT Xavier	GIRAUD Murielle
SERRE Emmanuel	FAYARD Adeline	RAVANAT Jean-Luc
SIAUD Alain	DECHAUX Marie-Claire	BALME Eric
KRAMARCZEWSKI Bruno	GIRARDOT Frédéric	MENDEZ Alain
BONOMI Jean-Pierre	TRAPANI Mary	GRAND Florence
MULYK Fabien	GIACOMETTI Geneviève	BATTISTEL Marie-Noëlle
MAUROY Claude	PONTIER Joël	LE TRAOU Dominique
CORNU Liliane	LUC Alain	PONCET Denis
FAURE Philippe	JOUBERT Thierry	BALMET Lucie
CHATTARD Arnaud	CHAUD Frédéric	BUCH Emile
BRUGNERA Jean-Michel	GRIET Bernard	MAUGIRON Frédéric
ROBERT Philippe	SAURAT Coraline	MAUGIRON Gilbert
MASLO Raymond	LANEYRIE Jean-Marc	BARTHELEMI Maryse
ROSSI Angélique	TOSCAN Michel	ROUSSET Alain
CHANTRE Carine	TURC Sylvain	MORA Serge
BONNIER Eric	STUTZ Anne	
BARI Nadine	CURT Jean-Pierre	

Absents excusés représentés : PREVOT Fabienne (pouvoir à TOSCAN Michel), GERBI Franck (pouvoir à JOUBERT Thierry), GONNORD Franck (pouvoir à Marie-Claire DECHAUX), DURAND Bernard (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BRUN Sylvie (pouvoir à TRAPANI Mary), LAURENS Patrick (pouvoir à BARI Nadine), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à FAYARD Adeline), GARNIER Jean-Luc (pouvoir à BALME Eric).

Nombre de délégués en exercice : 62

Nombre de délégués présents : 49

Nombre de pouvoirs : 08

Nombre de délégués votants : 57

OBJET : BUDGET 2024 – NOMENCLATURE M57 : AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Les Autorisations de Programme ou d'Engagement sont votées par le Conseil Communautaire, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou de décisions modificatives.

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité de recourir à la procédure de gestion par autorisation de programme pour les dépenses d'investissement.

Les autorisations de programme résultent du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), outil de programmation des investissements.

Cette modalité de gestion permet à la collectivité de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les Autorisations de Programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Les Crédits de Paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Le plan pluriannuel fixant les autorisations de programme 2024 et les projections d'investissement à 5 ans, à compter de 2024 – mise en œuvre de la M57 – est annexé à la présente délibération.

Plan Pluriannuel Investissement 2024-2028	Budget principal	Budget annexe Gestion déchets	Budget annexe Economie Emploi
Dépenses /PPI	10 979 500 €	10 345 780 €	180 000 €
Recettes /PPI	4 875 788 €	6 248 072 €	-

Autorisations de Programmes 2024 Issues du PPI 2024-2028	Budget principal	Budget annexe Gestion déchets	Budget annexe Economie Emploi
Dépenses	3 322 050 €	1 575 482 €	60 000 €
Recettes	1 228 575 €	138 887 €	-

Les Autorisations d'Engagement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour l'exécution des dépenses de fonctionnement.

Cette faculté est réservée aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions, au titre desquelles la Communauté de Communes s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers.

Les Autorisations d'Engagement (AE) doivent être couvertes par des Crédits de paiement (CP). L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les autorisations d'engagement relatives au budget principal et aux budgets annexes Maison Messiaen, Economie-emploi (Matheysine Développement) et Gestion des déchets sont annexées à la présente délibération.

Autorisations d'Engagement 2024	
Budget principal	570 800 €
Budget annexe Maison Messiaen	79 500 €
Budget annexe Economie-emploi	161 260 €
Budget annexe Gestion des déchets	2 507 400 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **FIXE** les autorisations de programme sur la base du Plan pluriannuel d'investissement pour le budget principal, et les budgets annexes concernés, à savoir Economie-emploi (Matheysine Développement) et Gestion des déchets sous nomenclature M57
- ➔ **FIXE** les autorisations d'engagement pour le budget principal et les budgets annexes Maison Messiaen, Economie-emploi (Matheysine Développement) et Gestion des déchets sous nomenclature M57.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 4 avril 2024

La Présidente,
Coraline SAURAT



Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024



ID : 038-200040657-20240404-03_6-BF